

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de CHIDDES

en date du 05 juin 2014

à 20 h 30

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Madame VOILLIOT Bernadette, Maire.

Etaient présents : VOILLIOT Bernadette, BERGER Christian, AUGENDRE Daniel, CLEMENT Adeline, ANDRIOT Fabienne, VANNIER Eric, BERGER Antoine, CYRILLE Frédéric, LOREAU Céline, POUPON Jean Michel et VIGNERON Chantal

I. COMITE DES FETES

Après débats, le conseil municipal décide d'annuler la délibération du 12 janvier 2005 par laquelle il prévoyait certaines restrictions de mise à disposition des locaux et des moyens communaux au profit des associations locales.

II. QUESTIONS DIVERSES

⇒ Annulation réservation salle des fêtes

Suite à l'annulation de réservation de la salle des fêtes du 27 juin par un particulier, un courrier lui sera adressé pour lui rappeler les termes de la convention qu'il a signée de façon à ce qu'il en fasse application pour éventuellement examiner le dédommagement sollicité. La décision finale sera donc étudiée lors du prochain conseil municipal.

⇒ Puits de Las

Les travaux entrepris par les riverains de Las sur le puits communal sont achevés. Le puits restauré est mis en valeur et il semble opportun d'implanter à proximité immédiate un panneau d'information compte tenu du point de vue panoramique.

Après renseignements pris, nous pourrions bénéficier d'un tarif préférentiel en 2015 pour l'acquisition d'un tel panneau. Le conseil municipal décide donc de ré-étudier ce dossier en 2015.

⇒ Spectacles

La commune accueillera gratuitement lors de la St Maurice un cabaret musical itinérant « L'air du temps » en partenariat avec le comité de territoire pour donner un attrait supplémentaire à la fête du village.

Elle accueillera également le dimanche 29 juin l'atelier conte qui présentera des « contes facétieux ».

La demande de la compagnie Persona Magica, atelier de théâtre, n'a pas reçu l'aval du conseil.

⇒ COHESIO

La Poste propose ses services pour être le relais auprès des personnes isolées, fragilisées ou à mobilité réduite de la commune en cas de fortes chaleurs notamment.

Le conseil municipal souhaite que contact soit pris afin d'en connaître le coût au préalable.

La question sera ré-examinée en prochain conseil.

⇒ Réfection du mur d'enceinte du cimetière

Seuls deux devis sur trois nous sont parvenus à l'heure actuelle. La troisième entreprise a été relancée et son devis devra nous parvenir au plus tard le 27 juin.

Le choix définitif se fera donc lors du prochain conseil municipal.

Eric VANNIER souhaiterait qu'un diagnostic précis soit produit afin de connaître la cause de la salissure (champignons, bactéries...) de façon à en traiter l'origine et que les travaux de nettoyage et de traitement soient adaptés pour qu'on obtienne une garantie de résultat à long terme.

⇒ Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication (C.A.O.A.)

La C.A.O.A. se réunira le **vendredi 13 juin à 17 h** afin d'ouvrir les plis relatifs aux travaux de réfection de voirie

Pour rappel, membres titulaires : Frédéric CYRILLE, Christian BERGER et Jean-Michel POUPON.

⇒ Buffet républicain

Les préparatifs du 14 juillet débiteront le dimanche 13 juillet et il est demandé à chacun des conseillers d'être présent dans la mesure de leur disponibilité. Il sera fait appel également aux membres du CCAS.

Cette année quatre enfants de Chiddes quittent le CM2 pour la 6^e et à cette occasion un dictionnaire leur sera remis comme habituellement.

L'animation sera assurée gratuitement par le groupe « Laï Gimbeurtée ». Le conseil municipal décide d'offrir le repas à ses participants (musiciens et danseurs).

Les tarifs 2013 sont reconduits pour tous les autres participants à savoir :

- Adultes chiddois : 10 €
- Enfants chiddois : gratuit
- Adultes extérieurs : 15 €
- Enfants extérieurs : 8 €

⇒ Parquet salle des fêtes

Le parquet de la salle des fêtes sera ciré après le 14 juillet. Une mono brosse sera passée avant de procéder au cirage.

⇒ Enquête publique

Le géomètre a été consulté afin d'obtenir un complément d'informations. Toutefois, il ne se déplace qu'après acceptation des devis. Les pétitionnaires seront donc recontactés pour savoir s'ils acceptent les devis qui leur ont été proposés de façon à faire avancer ce dossier.

⇒ Vacance de poste

Il est porté à la connaissance du conseil que le poste de surveillance à la cantine sera vacant à compter du 5 juillet prochain.

Il faudra donc procéder au remplacement de l'agent en charge de ce poste pour la rentrée scolaire 2014/2015.

⇒ Informations diverses

Il est donné le compte rendu de l'évolution des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à mettre en place à la rentrée 2014/2015.

Malgré les assouplissements décidés par le gouvernement prévoyant le déroulement sur ½ journée, nous nous sommes confrontés à un refus de l'Inspection d'Académie. Ceux-ci se dérouleront donc sur deux après-midi de 14 h 15 à 16 h les mardi et jeudi. Les activités pressenties sont le sport, la chorale, les travaux manuels et si possible l'intervention de l'association « Lire et Faire Lire ».

La commune va être saisie par le Tribunal Administratif pour un litige qui l'oppose à un administré.

Plainte a été déposée en gendarmerie par un administré qui subit le dépôt sauvage d'ordures ménagères sur sa propriété privée. Le maire a pris contact avec les services de la gendarmerie qui procéderont à une surveillance accrue.

Le centre social a été saisi des réclamations du conseil d'école relatifs au nettoyage des tables et au matériel utilisé à l'occasion du Contrat Enfance Jeunesse qui se déroule à la cantine les mardi et jeudi.

Une permanence de l'assistante sociale sera peut être mise en place à la mairie sur sa demande.

Il serait intéressant de faire un sondage d'opinions auprès de la clientèle de la boulangerie pour savoir si elle serait intéressée par un service de substitution lors des congés annuels du dépôt de pains. Quel jour ou quelle fréquence, quel lieu, le besoin, etc...

La séance est levée à 23 heures



**Bernadette VOILLIOT,
Maire,**